

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 253

Artikel: La quinzaine : France. - Scandinavie. - Grande-Bretagne

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259095>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

seurs d'hygiène réunissent des mères de famille, pour leur en parler. Que se fait-il dans d'autres villes? il est intéressant de le demander, et tous les renseignements que vous voudrez bien nous envoier nos lectrices à cet égard, comme les observations ou critiques qu'elles voudraient formuler concernant les idées émises plus haut, seront accueillies avec reconnaissance, nous le savons, par notre rédaction.

J. GUEYBAUD.

Là Quinzaine féministe

France. — Scandinavie. — Grande-Bretagne.

La Commission du suffrage universel de la Chambre française, chargée de préparer un projet de loi sur la réforme électorale, vient d'accepter à l'unanimité un amendement à ce projet de loi, proposé par M. Flandin, et concernant le suffrage des femmes. Ce projet de loi ainsi amendé doit venir prochainement devant la Chambre. D'autre part, celle-ci a été saisie d'une proposition de loi sur le vote familial, qui institue également le suffrage féminin, estimant que l'universalisation réelle du suffrage implique une solution simultanée de ces deux questions. Ce ne sont donc pas les projets de loi sur le suffrage qui manquent au Palais-Bourbon — sans parler de ceux qui sommeillent dans des cartons! Et d'ailleurs, ce n'est pas de la Chambre que vient la forte opposition, mais bien du Sénat. Or, assure-t-on, les élections sénatoriales du mois dernier ont été plutôt favorables à la cause des femmes; en ce sens que certains adversaires intransigeants du suffrage féminin, ou sont restés sur le carreau, ou ne se sont pas représentés, et que plusieurs de nos partisans ont été réélus, notamment M. Justin Godart, bien connu dans les milieux féministes internationaux.

Espérons... .

* * *

D'autre part, les femmes françaises agricultrices vont être appelées un de ces premiers dimanches à participer aux élections pour les « Chambres départementales d'agriculture ». Il s'agit là d'une institution toute nouvelle, bien que l'on en parle depuis 1840, et dont le but est d'une part de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts agricoles de la région, et de l'autre, d'encourager et de favoriser la production agricole (par la création, par exemple, d'écoles pratiques d'agriculture, de caisses d'assurance et de crédit agricole, etc., etc.). Et comme les femmes peuvent souvent être propriétaires agricoles, fermières ou métayères sous leur propre responsabilité, la loi, très justement, leur a donné le droit de participer aux élections des membres de ces Chambres. Les Associations féministes viennent d'attirer sur ce point l'attention des intéressées, en les engageant à user du droit nouveau qui leur est conféré. Et

et prend en grippe ceux qui l'ont blessée. Jugez vous-même si cela ne compromet pas la bonne opinion qu'on peut avoir de mon caractère...¹

Après avoir saturé d'amertume le cœur des deux pauvres amoureux, après avoir repoussé longtemps et avec âpreté tout projet d'union, Mme Schulthess donnera enfin son consentement de la plus mauvaise grâce du monde, et en posant la condition qu'Anna ne recevra de la maison ni dot, ni trousseau, ni cadeaux, ni bénédiction. Anna, si elle en fut certainement peinée, ne fut pas surprise de la dureté maternelle. Elle avait prévu que sa mère envisagerait sans plaisir la perspective de distraire de la fortune familiale une dot pour sa fille unique, et elle écrivait mélancoliquement à son Pestalozzi : « Ce qui nous serait le plus utile serait que vous puissiez prouver que vous ne demandez rien que ce qu'on donnera de bonne grâce à la fille de la maison. » Ecœurée de l'avarice de ses parents, elle s'écrie : « Quant à moi, toutes mes actions seront désintéressées, celles surtout à qui je veux devoir mon bonheur. »

Anna Schulthess ne pouvait reprocher à son futur mari de

¹) Les lettres citées dans cet article sont empruntées au beau vieux livre : *La femme suisse*, publié par Gertrude Villiger-Keller, — *Biographie d'Anna Pestalozzi*, par W. von Arx.

cela est indispensable: d'abord, parce que toutes ces formes mineures de suffrage (électoral aux tribunaux de prud'hommes, aux Chambres d'agriculture, etc.) sont une excellente préparation à l'exercice de droits plus complets; et ensuite parce que, lorsque nous négligeons d'utiliser un de ces droits que nous possédonns, nos adversaires n'en sont que plus forts pour venir clamer immédiatement que « le droit de vote, les femmes n'en veulent pas... »

Ajoutons que cette création de Chambres d'agriculture nous paraît excellente, et pourrait être examinée avec fruit dans certains de nos cantons.

* * *

Les élections générales qui ont eu lieu au début de l'année dans les pays scandinaves ont amené certains changements dans le « personnel parlementaire féminin », si l'on peut s'exprimer ainsi. Par exemple, le cabinet socialiste danois ayant donné sa démission, la seule femme qui y tenait un portefeuille, Mme Nina Bang, a suivi ses collègues et n'a malheureusement pas été remplacée par une autre femme. Cela est grand dommage, et une perte pour notre mouvement, Mme Bang ayant accompli au Ministère de l'Instruction publique, toute une œuvre des plus utiles, et prouvé ainsi de quoi une femme peut être capable.

En revanche, à la Chambre basse, les trois femmes députées qui y siégeaient précédemment, Mmes Helga Larsen, Elna Munch, et Malling-Hausschultz, ont toutes trois été réélues, et Mme Julie Arenholdt, présidente d'une des Commissions et membre du Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, n'a échoué que de très peu de voix.

En Suède, alors, les élections ont augmenté le nombre des femmes députées, en faisant entrer à la Seconde Chambre Mme Christina Eckberg (socialiste).

* * *

En Angleterre, c'est toujours la question de l'affranchissement politique complet des femmes, c'est-à-dire la reconnaissance du droit de vote au même âge et aux mêmes conditions qu'aux hommes, qui est la préoccupation essentielle des suffragistes cet hiver, et une campagne de grande envergure est d'autant plus activement menée que, ni le discours du trône, ni l'adresse de la Chambre en réponse, n'ont fait allusion à cette réforme, mécontentant ainsi très vivement les femmes. Toutefois, à l'occasion de la session du Parlement qui vient de s'ouvrir, divers projets de loi sont aussi en chantier dans les milieux féministes : loi empêchant l'exclusion de la femme d'un jury, sous un prétexte quelconque, comme c'est parfois le cas; loi n'excluant pas les femmes de tout travail avec du plomb; loi sur la nomination obligatoire

lui dissimuler ses idées sur le mariage projeté. Elle fut une fiancée duement avertie de ce qui l'attendait et toute autre qu'elle, toute femme moins fortement trempée, aurait montré quelque effroi. « Quant au mariage, je vous dirai tout net, ma chère amie, que je me reconnaîs moins de devoirs envers ma femme qu'envers mon pays, ce qui ne m'empêchera pas d'être le plus tendre des époux; mais si ma femme prétendait, par des larmes, m'éloigner de mes devoirs de citoyen, qu'elle sache bien que je serais inflexible. Elle sera la confidente de mon cœur et de mes plus secrètes pensées; elle sera, avec moi, la seule éducatrice de mes enfants. » — De même, Pestalozzi voudra plus tard que l'éducation des enfants de « Gertrude » soit confiée avant tout à la mère. « Le train de ma maison sera aussi simple que l'exigera l'éducation de mes fils. Nos besoins seront réduits à un strict minimum, et le souci du bonheur de mes enfants me rendra inexorable aux menus défauts de leur mère... Nulle crainte ne m'empêchera de parler devant les hommes lorsque l'intérêt du pays exigera que je parle; là-devant je n'aurai d'égard à ma propre vie, ni aux larmes de ma femme, ni même à mes enfants... » Pestalozzi avait à peine vingt-deux ans, quand il raisonnait — ou déraisonnait — ainsi.

(A suivre)

Jeanne VUILLOMENET.

des femmes agentes de police; loi sur le droit au travail de la femme mariée; loi sur la situation des enfants illégitimes; lois sur les tutelles, sur l'assistance publique, sur l'assurance-maternité... Que de bonne besogne peuvent accomplir, même avec un droit de suffrage restreint, les Anglaises! et n'est-ce pas avec une certaine envie que nous le constatons, nous, éternelles mineures d'une démocratie attardée... E. Gd.

Pestalozzi et l'influence féminine

(Suite et fin.)¹

Lisbeth, ou Elisabeth Naef, de Kappel, était venue à Neuhof aux jours les plus difficiles offrir ses services, sans gages, par pur dévouement, au futur grand homme qu'elle avait connu chez le Dr Hotze, l'oncle de Pestalozzi. Par son labeur de paysanne entendue, son intelligente gestion du ménage, elle empêcha la ruine de la communauté, car il y avait là Pestalozzi, sa vieille mère, sa femme souvent, les Schulthess à certains moments, Jacobli et sa jeune femme plus tard; elle assura aussi la bonne gestion du ménage d'Yverdon, s'y maria avec le frère d'un des meilleurs collaborateurs du maître, Krusi: une autre Gertrude! Elle fut une bonne fée dans la vie rude du grand homme, qui lui rendit hommage ainsi: « Je me retournerais dans ma tombe et je ne pourrais pas être heureux au ciel, si je n'étais pas certain qu'après la mort, elle sera plus honorée que moi-même: car, sans elle, il y a longtemps que je ne vivrais plus. »

Mme Pestalozzi, la femme de Jacobli, la fille d'amis argoviens de la famille, fut pour le pauvre malade une douce sœur de charité, et une fille affectueuse pour le maître. Elle eut deux enfants, la joie du grand-père, une petite Marianne morte entre six et sept ans, et Gottlieb, âgé de quatre ans lorsque la jeune veuve alla à Berthoud diriger le grand ménage de l'Institut. Plus tard, nous la retrouvons, épouse du brave paysan Custer, directrice dès 1807 de l'Institut de jeunes filles d'Yverdon; elle mourut avant Mme Pestalozzi, sa belle-mère; et Custer, qui avait épousé une sœur du Tyrolien Schmidt, abandonna l'institution des jeunes filles à Mme Segesser, puis à Mme Nabholz, qui épousa un ancien maître de l'Institut, Niederer, le pire ennemi de Pestalozzi dans la suite.

Enfin, Catherine Schmidt, la femme de Gottlieb Pestalozzi, le petit-fils du grand homme, était la sœur du plus fidèle des disciples du maître. Son mari était tanneur; mais il se prit d'un beau zèle pour l'éducation, d'abord à Yverdon, puis à Neuhof, où il fut question de rouvrir un orphelinat de 30 ou 40 enfants. La jeune femme fut encore une fille affectueuse pour le vieux grand-père et lui donna ses dernières joies de paternité en mettant au monde le petit Charles, le dernier de la branche masculine, qui fut professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich et colonel fédéral.

Il faudrait encore parler ici des premières au moins des émules du « père des orphelins », ces petites pauvresses d'Argovie dont il peupla Neuhof, dans son premier et large geste de paternité. Il enseignait aux enfants le tissage, tout en les instruisant et en les éduquant, les garçons faisant aussi les travaux des champs, et les fillettes ceux du ménage avec Babeli, ou en s'occupant du petit Jacob avec Barbara Pestalozzi, la sœur du maître. C'est avec un sens psychologique génial qu'il établit les « fiches psychologiques » de ces enfants, notant leur caractère, leurs aptitudes, leurs progrès; certains d'entre eux revivent aussi dans son roman. Il faudrait citer des noms, chercher l'écho de sa méthode et de son affection jusque dans la vie d'adulte de ceux et de celles qui eurent la bonne chance d'être les enfants de cœur de cet « homme maternel ».

Sa bonté généreuse inspira de splendides élans de générosité active. Non seulement il a recueilli des indigents, les choyant comme il eût fait d'une nombreuse famille, mais il a répandu son évangile par la plume, parlant de l'enfance abandonnée, plaideant dans la presse et par le livre en faveur des miséreux,

en faveur de l'amélioration du sort des petits illégitimes, des filles-nières, traitant de l'infanticide, de l'enfance criminelle, d'autres problèmes sociaux comme ceux de l'art social et des bibliothèques populaires. Il fut l'apôtre ayant tout d'une cause unique: l'éducation des pauvres — pour supprimer la mendicité, le vagabondage et les tares sociales. Cette vocation altruiste était née en son cœur à la vue de petits camarades de jeux de Höngg, qu'on ôtait à l'école pour les mettre à la navette — le problème social des « petites-mains »! — souffrant pour eux, au point de ne l'oublier jamais! Il avait médité, dans ses courses paroissiales avec son grand-père, le pasteur Andrea Pestalozzi, puis avec son oncle, le médecin Hotze, de Richterswil, sur le sort des pauvres et les infériorités des ruraux, des délaissés, des méprisés. Il devint républicain et socialiste, en avance sur toute sa génération; il conçut l'œuvre sociale, un siècle avant aucun autre philanthrope, et trouva la formule par excellence de l'école populaire, apportant la préparation manuelle et la formation professionnelle indispensables à ceux qui devront faire œuvre de leurs doigts, tout en ayant l'intelligence ouverte et la conscience élevée vers un grand idéal.

Le rêveur Pestalozzi n'était pas un chimérique, et un siècle d'enseignement populaire a démocratisé son pays. De soi-disant disciples, comme Herbart et ses continuateurs, ont quelque peu dénaturé sa géniale inspiration de l'école active, où l'enfant se développe par lui-même, dans un milieu favorable à l'épanouissement de ses enthousiasmes et de ses travaux d'élection. Le centenaire de la mort de Pestalozzi est une excellente occasion de revoir son activité sous un jour nouveau, de repenser son grand idéal, de mieux comprendre sa personnalité d'élite. Et pour nous féministes, il nous plaît de constater que son idéal vient de l'éducation maternelle, avant tout, et que l'influence de quelques femmes supérieures contribua à son œuvre et lui procura les meilleures joies de sa vie: et nous lui rendons un hommage reconnaissant, parce qu'il associa les deux sexes dans son dévouement à l'enfance populaire!

MARGUERITE EVARD.

S.A.F.F.A.

Exposition suisse du Travail féminin (Berne 1928)

Concours

La grande Commission de l'Exposition met au concours une affiche pour l'Exposition parmi les femmes de nationalité suisse, comme parmi celles de nationalité étrangère qui, depuis trois ans au moins, sont domiciliées en Suisse. Les conditions de ce concours sont les suivantes:

Les projets doivent être conçus selon le format normal de 90 sur 128 (4 R.) et pouvoir être tirés en deux couleurs. Ils doivent s'inspirer d'une façon aussi frappante que possible de la caractéristique générale de l'Exposition, et pouvoir être également utilisés, non seulement pour l'affiche de l'Exposition, mais aussi pour toutes les publications de celle-ci, telles que: *affiches de tramways, couvertures de catalogues, cartes postales, vignettes* (et même éventuellement pour l'insigne et la médaille de l'Exposition). La préférence sera donnée aux projets qui uniront un cachet artistique à une représentation claire du but de l'Exposition.

Le texte suivant doit figurer sur chaque projet:

1^e Exposition nationale du Travail féminin.

Berne, 26 août — 30 septembre 1928.

Une somme globale de 600 fr. est mise à la disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des trois meilleurs projets. Cette répartition aura lieu dans tous les cas, et sitôt après que le jury se sera prononcé.

L'auteur du projet qui aura été choisi pour être exécuté devra pourvoir à son transfert sur pierre, et recevra pour cela 250 fr. d'honoraires.

Le jury est composé de la façon suivante:

M. ED. LINCK, peintre (Berne).

M. ROB. GREUTER, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers (Berne).

Mme ARP-TAEUBER (Zürich) (Schweiz, Werkbund).

Mme JEANNE PERROCHET (La Chaux-de-Fonds) (Œuvre).

Mme MARIE LA ROCHE (Bâle) (Société suisse des femmes peintres et sculpteurs).

Mme A. L. GRUETTER, présidente de la Commission de propagande de la « Saffa » (Berne).

Mme GUSTAVE HENTSCHE (Genève).

Mme J. BURCKHARDT-MATZINGER (Bâle).

¹ Voir le numéro précédent du *Mouvement Féministe*.